

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 Décembre 2017

Cavagnac, le 06/12/2017

Madame le Maire, RODRIGUES Martine, ouvre le Conseil à 20h30.

10 conseillers sont présents, sur les 11 en exercice.

Madame le Maire commence par lire la correspondance, notamment le projet présenté pour la création d'une association sur l'environnement, et la demande qui est faite pour utiliser des locaux communaux afin d'exercer son activité.

Le premier sujet abordé est celui de la **validation du compte-rendu de la séance précédente**. Celui-ci est validé sans objection particulière.

Le sujet suivant est celui de la **demande de subvention DETR** concernant le parcours sportif. FEIX Jean-Vincent expose que la Commission Sport a demandé des devis et que le dossier devra être déposé le 15 au plus tard. Un nouveau conseil se réunira la semaine suivante pour valider le dossier complet.

Une délibération est prise en suivant, afin de **valider le montant de la répartition des frais du RPI** entre les communes y appartenant. Le coût d'un enfant sur la période allant du 01.09.2016 au 31.12.2016 est de 482,59 euros. La commune de Cavagnac comptant 41 enfants scolarisés en maternelle et primaire, le montant total est de 19786.19 euros, dont seront déduits 15330 euros de frais déjà engagés par la commune, ce qui donnera un total de 4456.19 euros à verser à Saint Michel. A 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, les conseillers valident ce montant de 4456.19 euros.

Les élus valident ensuite par délibération le **coût de la mise à disposition de Francis LAQUEYRIE** pour le compte du SIVU du Marais de la Fondial sur la période du 01.07.2017 au 31.12.2017. Ce coût de 1437.91 euros sera reversé par le SIVU à la commune. A l'unanimité, cette délibération est prise avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Les élus débattent ensuite de la **mise en place du régime indemnitaire**. Afin de pouvoir préciser celui-ci, la Commission du Personnel décide de se réunir début janvier pour procéder aux auditions du personnel de la commune. Suite à ces auditions, ils se prononceront sur le régime indemnitaire à accorder à chaque agent, en se basant notamment sur la grille de calcul qui a été transmise par le Centre de Gestion ainsi que sur la fiche de poste de l'agent.

Le budget étant bien équilibré pour l'année 2017, il n'est pas nécessaire de prendre des **Décisions Modificatives Budgétaires** pour cette année.

Concernant le **bulletin municipal**, les élus décident de fixer des réunions le jeudi soir à 18h pour pouvoir commencer à le rédiger.

Il est décidé que le « **Repas des Aînés** » sera renommé en « **Repas du Nouvel An** », et qu'il sera ouvert à tous les habitants de la commune à partir de 60 ans. Le menu sera affiché dans l'invitation et réalisé par le Restaurant « Le Chant du Coq ». La participation sera de 10 euros pour les personnes ayant entre 60 et 70 ans et sera gratuite pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

Dans les **questions diverses**, il est évoqué une **lettre envoyée par les Amis de Cavagnac** pour s'opposer à la construction d'une route réalisée par le département de la Corrèze, en concurrence du projet T1 réalisé par le département du Lot. Certains conseillers, estimant qu'il est difficile de juger de l'impact de ce projet ne souhaitent pas se prononcer à ce sujet. Le Conseil décide toutefois, avec 6 voix pour, de soutenir la lettre rédigée par « Les Amis de Cavagnac »

Certains élus regrettent également la décision prise par CAUVALDOR de remettre à plus tard le **projet « Cœur de village Saint Palavy »**, qui portait sur la réfection du tour de l'Eglise. Ceux-ci estiment en effet que ce projet présentait un intérêt certain dans la préservation du patrimoine cavagnacois.

Une **demande de devis** pour le déplacement d'une canalisation implantée sur le lotissement « Les Terrasses de Montagnac » sera adressée à la SAUR.

De façons subsidiaire, il est évoqué la possibilité de faire jouer **la garantie pour le four à pain** afin que celui-ci soit refait, le travail ayant été mal réalisé par endroits.

Certains conseillers se demandent s'il serait possible de **redemander un poste d'instituteur** sur la commune, au regard du nombre d'enfants que celle-ci héberge, 41 par rapport au nombre d'enfants que comptent le RPI qui est de 165, alors qu'à titre d'exemple, Saint Michel n'en héberge que 26.

Il est également demandé s'il est possible de faire une réunion en début d'année avec **tous les Présidents des associations locales** pour que ceux-ci échangent leur vision pour la Commune sur l'année à venir.

Madame le Maire clôture la séance du Conseil à 0h30.

*Ce compte-rendu du Conseil Municipal du 05/12/2017, a été dressé le
06/12/2017 à 11:30 à Cavagnac,*

*avec approbation de Madame le Maire, RODRIGUES Martine,
et du Premier Adjoint, LAPORTE Patrick.*

